



La lettre des Agrégés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N°1

12 septembre 2011

Secrétaire Académique : **Christian BASSET**

Responsable académique 2nd degré : **Evelyne BRUN**

Responsable académique EPS : **Jean Pierre MARTIN**

Commissaires paritaires : **Liza MARTIN, Jean Charles POURTIER**



Bonne rentrée et bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie !

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année scolaire 2011/2012, même si elle ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices : postes supprimés, budgets comprimés, enseignants méprisés, salaires gelés,...

Comme les années passées, nous serons à votre disposition pour tous problèmes ou toutes informations. N'hésitez pas à nous contacter. Merci aux entrants dans l'académie de nous communiquer leurs adresse postale et numéros de téléphone s'ils ont été modifiés.

Action

Pour ce qui est de l'année syndicale, elle démarre vite et fort. Dès ce mois de septembre, nous vous convions à venir retrouver vos représentants et à débattre

**Pour la défense des services publics
l'UNSA Aquitaine organise une réunion publique**

Judi 15 septembre à 18 heures

**Université Michel Montaigne : Bordeaux 3 - Amphithéâtre Renouard
Pessac**

>> Voir <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article433>

**Nous appelons également à l'action
Pour la défense et la promotion du service public et laïque d'Education.**

Tous en grève le mardi 27 septembre

**avec participation aux manifestations intersyndicales
qui seront organisées dans les départements
par l'UNSA Education, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT.**

>> Voir <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3579>

Stagiaires

La rentrée des 68 stagiaires agrégés s'est effectuée le lundi 29 août à 9 h 30 au Lycée Victor Louis à Talence et au Lycée G. Eiffel.

Le SE-UNSA était présent pour les accueillir lors de ce moment important de l'entrée dans le métier. Les conditions d'entrée dans le métier sont inacceptables, un temps plein devant les élèves sur trois jours et demi de la semaine sans

formation préalable. Qui plus est ; certains stagiaires doivent assurer en lycée l'accompagnement personnalisé ou des heures supplémentaires.

Si vous êtes tuteur d'un stagiaire ou si vous avez un stagiaire dans votre établissement, n'hésitez pas à le diriger vers le SE-UNSA.

Questions de rentrée

Réponses aux questions qui reviennent le plus souvent à chaque rentrée.

- Est-ce que je peux refuser les Heures Sup ?

On ne peut vous imposer qu'une seule HSA. Toutes les autres peuvent donc être refusées.

- Qui est concerné par la prime "d'entrée dans le métier" ?

Cette prime est attribuée aux collègues à l'occasion de leur première titularisation (Décret n°2008-926 du 12 septembre 2008). Son montant est de 1 500 euros, versé en deux fois.

- Quelle décharge de service si j'enseigne sur deux établissements ?

Un agrégé affecté sur deux établissements dans deux communes non limitrophes bénéficie d'une heure de décharge de service ou d'une HSA supplémentaire s'il effectue 18 heures d'enseignement ou plus (Décret n°2000-753 du 1^{er} août 2000, article 1^{er}, portant modification du statut particulier des PLP).

Elections professionnelles : Faut qu'ça change !

Quand ? Du 13 au 20 octobre prochain.

Comment ? Pour la première fois, le vote sera électronique, les scrutins se dérouleront exclusivement par Internet. Nous Certifiés aurons à émettre quatre votes : deux pour élire nos représentants aux Commissions Administratives Paritaires Académique et Nationale ; mais aussi pour la première fois, il nous faudra élire avec tous les autres personnels de l'Education Nationale les délégués siégeant dans les Comités Techniques Académique et Ministériel et seuls ces deux derniers votes détermineront la représentativité des fédérations.

Ces élections placées sous le signe de la nouveauté sont capitales pour la désignation de vos représentants et la représentativité des syndicats.

Alors, en octobre, un seul geste utile : je clique pour les listes UNSA et SE-UNSA ! (après avoir obtenu identifiant et mot de passe indispensables)

Emplois dans l'enseignement supérieur rentrée 2012

Procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur BO n°26 du 30 juin 2011.

Publication des postes (avant le 1^{er} octobre 2011)

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/etablissements.html>

Candidatures à un poste relevant des réseaux de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de la Mission laïque française - rentrée 2012/2013

Dossier à saisir en ligne :

- pour l'AEFE du 1^{er} au 27 septembre 2011 inclus

- pour la MLF entre le 13 septembre et le 15 octobre inclus

Voir modalités dans le BO n°31 du 1^{er} septembre 2011

- Organisation des procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, mesures de prévention et alternatives aux sanctions.

- Discipline dans les établissements d'enseignements du second degré.

- Le règlement intérieur dans les établissements locaux d'enseignement.

BO spécial n°6 du 25 août 2011

Partenariats scolaires

Encadrement de la mobilité européenne et internationale au collège et au lycée.

Sorties et voyages scolaires au collège et au lycée.

Modalités d'organisation BO n°30 au 25 août 2011

TPE : mise en œuvre pédagogique BO n°26 du 30 juin 2011

Elections au CA

Pensez aux élections au CA de votre établissement (prévues la 7^{ème} semaine de la rentrée).
Il suffit de 2 noms pour déposer une liste (10 jours avant les élections) ou 14 noms au maximum.

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !).
Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>